

# B0

## **ASPECTS PERTINENTS DE L'ENVIRONNEMENT SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET**

# 1 PRINCIPAUX FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

Le 27 mai 2021, l'autorité environnementale a rendu son avis (n° DRIEAT-SCDD-2021-034) suite à la demande d'examen au cas par cas relative au projet Stone Hedge. Elle a demandé à la réalisation d'une évaluation environnementale qui concerne notamment :

- L'impact de l'artificialisation de 4,4 hectares de terres agricoles susceptibles de présenter un intérêt pour les habitats naturels, la faune et la flore, l'écoulement des eaux pluviales, les continuités écologiques, le climat, l'activité agricole et le paysage ;
- La prise en compte des recommandations de l'avis de l'autorité environnementale en date du 4 novembre 2016 au regard des avis défavorables du conseil national de la protection de la nature en date du 13 juin 2018 et de la commission interdépartementale de la consommation des espaces agricoles en date du 21 mars 2013 ;
- Les potentiels impacts cumulés avec d'autres projets sur la consommation d'espaces et les activités agricoles sur le secteur ;
- La gestion des impacts liés aux travaux et notamment à proximité immédiate de la ZNIEFF « Bois Notre-Dame, Grosbois et de la grange » ;
- La justification du projet au regard de ses impacts sur l'environnement et la santé ;

Au vu des caractéristiques du projet et notamment des principales émissions présentées dans la partie B, les principaux facteurs de l'environnement susceptibles d'être affectés de manière notable concernent :

- Les risques naturels et technologiques du site d'étude :
  - Risques liés au transport de matière dangereuse ;
  - Risques liés aux activités industrielles ;
  - Risques liés aux mouvements de terrain (aléa retrait-gonflement des argiles) ;
- Le milieu naturel
  - Les corridors écologiques ;
  - Les habitats, la faune et la flore.
- L'urbanisme et l'occupation des sol ;
- Les perceptions du paysage ;
- Le patrimoine archéologique et naturel ;
- La gestion de l'eau et du risque d'inondation :
  - Topographie ;
  - Hydrologie ;
  - Hydrogéologie ;
  - Réseaux humides ;
  - Zones humides ;
- Les déplacements :
  - Trafic ;
  - Transport en commun ;
  - Modes doux.
- L'ambiance acoustiques ;
- La qualité de l'air
- La demande en énergie :
  - Réseaux ;
  - Sources d'énergie.
- Le climat et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;

Ils sont détaillés dans la partie B déclinée en sous-parties thématiques :

- B.1 : Documents d'urbanisme et exposition aux risques ;
- B.2 : Milieu Naturel ;
- B.3 : Urbanisme, patrimoine et paysage ;
- B.4 : Gestion de l'eau et du risque d'inondation ;
- B.5 : Déplacements
- B.6 : Nuisances :
  - B.6a : Nuisances acoustiques
  - B.6b : Nuisances qualité de l'air.
- B.7 : Energie, climat et déchets.

Pour chaque thématiques, ces parties sont composées :

- D'un état initial de l'environnement ;
- D'une analyse de l'évolution du scénario sans le projet ;
- De l'identification des impacts du projet
- Des mesures ERC envisagées dans le cadre du projet.
- Des impacts cumulés avec les autres projets connus ;
- De la proposition des mesures ERC envisagées notamment les mesures engagées dans le cadre de la ZAC Notre-Dame.

